



Portabilité du numéro de mobile

Par **tarabiscotte**, le **28/05/2015** à **15:50**

bonjour,rnrnDésirant changer d'opérateur de téléphonie mobile (à cause de problèmes techniques sur leur reseau qui perdurent) mais **surtout sans changer de numéro**(car ce serait très préjudiciable pour moi) , on m'a dit, en boutique, qu'en fournissant le numero RIO le délai est de trois jours ouvrables pour transférer l'ancien numero chez le nouvel opérateur.rnMais en lisant les conditions contractuelles détaillées sur internet, je vois que les operateurs prennent ,néanmoins, leur précaution en invoquant "l'echec de la portabilité du numero" et s'exonère de leur responsabilité si le cas se présente !rnEst-ce une simple précaution juridique, ou bien ça ne se passe pas toujours bien pour garder son numero ?

Par **moisse**, le **28/05/2015** à **18:03**

bonjourrnIl faut croire que cela ne se passe pas toujours très bien.rnMais ces prétentions sont contraires au code des Postes et communications électroniques art. L44